

notre part, nous avons le droit de poser ces questions. Nous avons le droit de savoir à quoi est destiné le montant.

M. le président: Puis-je faire remarquer à l'honorable député qu'il trouvera la réponse en détail à la page 20.

L'hon. M. Fleming: Ce sont précisément les renseignements que j'ai donnés au comité cet après-midi quand on demandait l'objet de cette somme supplémentaire. Tous les renseignements ont été donnés.

L'hon. M. Chevrier: Je soutiens, monsieur le président, que ce n'est pas répondre à la question. Dire que nous trouverons les réponses dans le détail des affectations, c'est de la blague, car le détail de ces deux postes n'est qu'une répétition de celui que l'on trouve dans le budget supplémentaire actuellement à l'étude. Pourquoi au juste n'est-il pas possible au ministre de répondre à deux ou trois questions sur ce sujet de si haute importance pour la population du Canada, je ne puis me l'imaginer.

M. Bell (Carleton): Il a répondu à chaque question.

L'hon. M. Chevrier: Certes pas.

M. Bell (Carleton): A l'égard d'autres questions, non.

L'hon. M. Chevrier: Alors pourquoi ne répond-il pas à ces questions-ci?

M. Bell (Carleton): Parce qu'elles portent sur d'autres crédits.

L'hon. M. Chevrier: J'ai demandé au ministre quel était l'état actuel de la caisse. Le comité, à mon avis, a le droit de le savoir à propos de ce crédit.

L'hon. M. Fleming: Ces renseignements ne se rattachent pas à ce poste et ils ont été donnés à maintes occasions au cours de la présente session. La dernière fois qu'on les a fournis, c'était au cours de la dernière quinzaine.

M. Crestohl: J'ai été surpris, monsieur le président, que vous m'invitiez à me reporter au détail des affectations à la page 20. Bien entendu, le crédit de 1 million et demi y est indiqué comme représentant des traitements et salaires. C'est assez général comme définition. Nous sommes, certes, en droit de savoir à qui l'on verse ces traitements et salaires.

L'hon. M. Fleming: Tous ces renseignements ont été fournis cet après-midi.

M. Crestohl: Je ne sais si on a les donnés ou non.

L'hon. M. Fleming: Vous auriez dû être ici alors.

M. Crestohl: Le ministre ne réussira pas à me dérouter ainsi. On nous a dit au cours

[M. Crestohl.]

de la session actuelle que 40 inspecteurs de plus ont été engagés pour repérer ceux qui pourraient avoir retiré des prestations d'assurance-chômage sans y avoir droit. Nous voulons savoir si ce crédit, cette somme supplémentaire, comprend les dépenses relatives aux inspecteurs, investigateurs ou détectives chargés de repérer les coupables. Nous avons le droit d'obtenir ces renseignements.

L'hon. M. Fleming: Tous ces renseignements ont été donnés au complet cet après-midi, et si l'honorable député n'était pas ici, ce n'est pas une raison pour qu'il faille les répéter maintenant. J'ai parlé de tout cela cet après-midi; les renseignements sont tous consignés au hansard.

L'hon. M. Chevrier: Vous n'avez pas répondu aux questions relatives à la caisse.

L'hon. M. Hellyer: Les dépenses supplémentaires sont-elles attribuables au fait que l'embauche est plus élevée que prévue, et est-ce la raison pour laquelle les frais d'administration sont plus élevés que ceux qu'on avait anticipés?

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas saisi la première partie de la question.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je vais répéter ma question pour le ministre. Le surcroît de dépenses est-il attribuable à un niveau de chômage plus élevé qu'au moment des prévisions initiales?

L'hon. M. Fleming: Comme je l'ai expliqué clairement cet après-midi, le gros de cette affectation concerne les traitements et s'élève à un million et demi. J'ai précisé que cette somme supplémentaire est nécessaire tant au titre des employés intermittents qu'au titre des fonctionnaires chargés de l'exécution de la loi. Tous les chiffres voulus figurent dans les délibérations de cet après-midi.

Pour ce qui est de la Caisse d'assurance-chômage, que l'honorable député se donne la peine de consulter la page 312 du hansard; il y trouvera la réponse donnée au sujet de l'état de la caisse au 28 février, y compris l'avoir en titres.

M. McMillan: Si j'ai posé ces questions, c'est que le rapport du comité consultatif diffère sensiblement de ce que le ministre a dit à la Chambre. Le comité consultatif déclare que la valeur marchande de ces obligations était de 8 à 9 p. 100 inférieure à leur valeur au pair, tandis que le ministre a affirmé, le 15 mars, que les titres valaient 253 millions de dollars au pair, et 210 millions sur le marché. Cela équivaut à environ 16 p. 100. J'aimerais savoir pourquoi le comité consultatif a déclaré qu'il s'agit de 8 à 9 p. 100 alors que le ministre nous rapporte presque 16 p. 100.

M. le président: Le crédit 699 est-il adopté?